

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-085 du 08 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – Cl. AUDEGOND – D. REBOUT – M. REBOUT – Ph. LEFORT – E. BURDIAC – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.F. DERCOURT – P. WELELE – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE.

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a été suppléé par M. D. BOUVET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

OBJET : **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** **Approbation du Dossier de Candidature**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'appel à projets lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la reconnaissance de certains territoires en territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Monsieur le Président indique que cette reconnaissance permet au territoire reconnu d'être éligible à des aides à hauteur de 500 000 € pouvant aller jusqu'à 2 millions d'€uros pour mener à bien des opérations visant à réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports, à développer l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets, à favoriser la production d'énergies renouvelables locales, à préserver la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable ou à promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le dossier présenté par l'Intercommunalité a été sélectionné parmi les 528 candidatures sélectionnées et a été classé dans la catégorie des territoires à énergie positive énergétique pour la croissance verte en devenir.

A l'issue de ce classement et après un travail de reformulation avec les différents services de l'Etat (DDTM, DREAL et ADEME), Monsieur le Président présente le dossier de candidature qui serait

soumis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et des Transports pour obtenir la reconnaissance de territoire lauréat et bénéficiaire du programme d'aides attaché à cette reconnaissance.

Monsieur le Président détaille les actions qui se déclinent sur une période de trois ans et qui permettraient de mobiliser le fonds de soutien de 500 000 €. Ces actions concernent :

- le programme de modernisation des équipements d'éclairage public sur 32 communes du territoire de la CCSA,
- l'acquisition de véhicules utilitaires électriques,
- la création et aménagement d'aire de covoiturage,
- la sensibilisation aux problèmes environnementaux dans le cadre des activités périscolaires,
- la réalisation d'audit énergétique et thermique sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux – Mise en oeuvre d'un Conseiller en Énergie Partagé.
- la création d'un fonds de soutien aux initiatives et travaux des communes pour rendre les bâtiments publics économes,
- la création d'un fonds de soutien aux initiatives et travaux des communes sur le thème du "zéro phyto",
- l'instauration d'un fonds de soutien à l'amélioration du parc de logement privé de la Communauté de Communes,
- l'étude de planification énergétique,
- la couverture en photos thermiques des maisons et bâtiments de l'Intercommunalité
- le projet de création de ruches pour accroître la biodiversité du territoire,
- le plan de communication de cette opération.

Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le dossier de candidature de l'Intercommunalité dans le cadre de l'opération territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- d'approuver le programme d'actions proposé dans le cadre de ce dossier de candidature,
- de solliciter des services de l'Etat la reconnaissance du territoire de l'intercommunalité en tant que territoire lauréat au titre de l'opération initiée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des actions inscrites dans le cadre des différents budgets de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les pièces nécessaires au dépôt de la candidature de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Juillet 2015 et transmission en Préfecture le 08 Juillet 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 08 Juillet 2015 et transmission
en Préfecture le 08 Juillet 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

